CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E189767** **VALABLE JUSQU'AU** **07/04/2027**

ÉDITÉ LE 30/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/07/2010

Raison sociale : PIARDET CHRISTOPHE

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 16/08/2024

Capital : 0

LIEUDIT ATHEZ
9 RUE DE LA CORCELIÉRE
71550 ANOST

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC chalon sur saone

Siret : 522 947 977 00016

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 4311919

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 5683224304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 5683224304

Situation fiscale et sociale : A jour au 13/03/2026

Téléphone : 06 40 64 97 82 **Fax :**

Portable : 06 40 64 97 82

Responsabilité légale :
CHRISTOPHE PIARDET CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : piardet.christophe@orange.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 265 402 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	4	08/04/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/09/2026 08:46

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.